

Paris, le 02 octobre 2012

-- Communiqué de Presse --

En chirurgie dentaire, l'entrée à l'université coûte 3400 euros

Les études de chirurgie dentaire comprennent **une large part de Travaux Pratiques (TP)**, permettant aux étudiants de s'entraîner sur des simulateurs avant de soigner des patients. **Du matériel pédagogique est nécessaire** afin d'effectuer ces TP : rotatifs, modèles en résine, outils divers, fraises, films radios, articulateur, matériel jetable ou périssable...

Aujourd'hui, 13 des 16 unités de formation et de recherche (UFR) de chirurgie dentaire du pays demandent aux étudiants **l'achat de tout ou partie de ce matériel, sans quoi il est strictement impossible de suivre le cursus**. L'investissement dans ce matériel, pour 80% des étudiants entrant en deuxième année (première année suivant la première année commune aux études de santé - PACES), variera ainsi **entre 330 et 3400 euros en cette rentrée 2012** (pour un étudiant non boursier) :

Bordeaux	380€	Nantes	750€
Brest	0€	Nice	750€
Clermont-Ferrand	600€	Paris V	0€
Lille	1400€	Paris VII	800€
Lyon	994€	Reims	1250€
Marseille	250€	Rennes	0€
Montpellier	3400€	Strasbourg	1900€
Nancy	400€	Toulouse	330€

Ces frais s'ajoutent à ceux :

- De la suite du cursus, détaillés pour l'année 2011-2012 dans l'étude de l'UNECD présente en annexe,
- De la vie courante et ceux spécifiques au mois de septembre, détaillés dans l'indicateur du coût de la rentrée de notre fédération nationale, la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)¹

Dans une liberté la plus totale, de plus en plus d'UFR se déchargent de la gestion de ce matériel, et la situation empire à chaque rentrée. Les UFR disent ne plus pouvoir prendre à leur charge le coût de ce matériel, et demandent tout simplement aux étudiants de mettre la main à la poche.

Il est inacceptable et indécent que de telles pratiques existent au sein de l'université française, service public de l'enseignement. Les droits d'inscription des études d'odontologie sont fixés annuellement par voie réglementaire, et ils doivent représenter la seule dépense universitaire obligatoire des étudiants. **Les UFR ne doivent plus avoir la possibilité de se décharger de ces frais qui font partie intégrante de leurs missions, la logique uniquement comptable de certaines universités ne devant pas leur faire oublier leur mission première.**

¹ Disponible à cette adresse : http://e-fage.org/presse/12_08_20_indicateur_cout%20de_la_rentree_FAGE.pdf

Une sélection inacceptable par l'argent s'installe progressivement dans nos études, sans aucun contrôle : des étudiants de PACES choisissent leur UFR de deuxième année en fonction du montant de ses frais pédagogiques, pendant que d'autres renoncent tout simplement aux études de chirurgie dentaire pour ces raisons.

L'UNECD est en discussion constante sur le sujet avec la conférence des doyens d'odontologie, et a déjà alerté la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale ainsi que ses ministères de tutelle. Dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur, des contributions territoriales sur le sujet seront également transmises par notre réseau. **Il est désormais urgent que chacun y mette de la volonté, et qu'une solution pérenne soit réfléchiée avec l'ensemble des acteurs.**

L'UNECD, membre de la FAGE, veillera à ce que la situation ne soit pas minimisée et mise de côté. Nous ne pouvons accepter l'instauration d'une telle sélection par l'argent au sein même de l'université française.

Contacts Presse

Charles-Edouard Poirier Président
06.42.65.76.08 - president@unecd.com

Gauthier Dot Vice-Président en charge de l'Enseignement Supérieur
06.06.61.16.27 - vpenseignement@unecd.com

En annexe, le dossier de l'UNECD sur le coût des études en chirurgie dentaire pour l'année universitaire 2011-2012.

Coût des études en Chirurgie Dentaire

Etat des lieux – juillet 2012

Historique

Le coût du matériel pédagogique est un problème sensible des études de chirurgie dentaire depuis de nombreuses années.

Déjà en 1976, l'UNECD dénonçait le coût élevé des études en chirurgie dentaire. Suite à plusieurs entretiens inefficaces avec le ministère de la santé, l'association déclencha une grève dans l'ensemble des facultés de chirurgie dentaire. Le ministre donna finalement raison aux étudiants l'année suivante, en instaurant la prise en charge du matériel par les facultés.

Malheureusement, cette gratuité s'effrita rapidement. Ainsi, en décembre 1998 fut décrétée une grève nationale des étudiants en chirurgie dentaire, dont l'une des trois revendications était de nouveau la gratuité des études. Les étudiants dénonçaient alors les « près de 20 000 francs de dépenses imposées, servant à l'achat du matériel nécessaire et obligatoire pour les enseignements pratiques ». Les étudiants, soutenus par les doyens, demandaient un déblocage de crédits fléchés dans chacune des universités. Ils obtiendront gain de cause dans les mois suivants.

Pourtant, treize ans plus tard, nous voilà revenus à la situation de départ...

Etat des lieux

D'après une enquête réalisée par l'UNECD en mars 2012 auprès de chacune des UFR de chirurgie dentaire, et placée en annexe, le coût du matériel pédagogique à acquérir varie de 300 euros à plus de 4200 euros en fonction des UFR.

Il est essentiel de préciser qu'il est obligatoire de posséder ce matériel afin de pouvoir participer aux travaux pratiques. Lorsque l'on connaît la part que prennent ces travaux pratiques dans les études de chirurgie dentaire, il est évident qu'il est impossible de suivre les études sans ce matériel.

Si l'on répartit les 16 UFR en différents groupes, pour l'ensemble des études et par étudiant :

- 6 demandent un investissement entre 300 et 500 euros,
- 3 demandent un investissement entre 500 et 1000 euros,
- 3 demandent un investissement entre 1500 et 2000 euros,
- 3 demandent un investissement entre 2000 et 3000 euros,
- 1 demande un investissement de plus de 4000 euros.

Tout en sachant que, depuis plusieurs années, ces frais sont en perpétuelle augmentation.

Le coût beaucoup plus important dans 7 des 16 UFR s'explique par la nécessité d'acquérir les rotatifs (instruments servant à « faire tourner les fraises », permettant de travailler sur les modèles pédagogiques). Les autres coûts peuvent concerner l'achat d'un articulatoire (plus de 300 euros), d'instruments divers, de fraises, de films radios, de matériel jetable ou périssable, de modèles pédagogiques, etc.

Dans les UFR où l'achat de ce matériel n'est pas à la charge des étudiants, il leur est prêté, ou donné dans le cas de matériel jetable ou périssable. Certaines UFR prêtent ainsi par exemple une « trousse » de matériel contre une caution récupérée si le matériel est rendu en bon état, pendant que d'autres prêtent le matériel le temps de chaque séance de travaux pratiques.

Il est également intéressant de préciser que l'achat et la revente de matériel sont effectués, à la très grande majorité, par les associations étudiantes. Cela soit directement à la demande de l'UFR, soit parce que cela permet de diminuer significativement le coût par étudiant par rapport à des commandes individuelles.

Enfin, il faut noter que la majorité des dépenses est à effectuer dès l'entrée en deuxième année des études de chirurgie dentaire (première année après la PACES).

Position des doyens

Le sujet a été discuté à de nombreuses reprises avec les différents doyens, et plus officiellement au sein de la conférence des doyens d'odontologie.

La position officielle est qu'il n'est plus possible pour l'ensemble des UFR de prendre à leur charge le coût de ce matériel, qui prend une part beaucoup trop grande de leur budget annuel.

Ensuite, plusieurs autres éléments viennent compléter cette position :

- le matériel pourrait être réutilisé dans l'exercice professionnel futur, ce qui permettrait de faire des économies plus tard,
- le fait de demander aux étudiants d'acheter leur matériel les responsabiliserait. Le nombre de rotatifs envoyés en réparation semble ainsi diminuer lorsque ces rotatifs sont achetés par les étudiants,
- les étudiants sont rémunérés pendant leur externat (à partir de la quatrième année), ce qui permet à l'ensemble des étudiants de sortir « bénéficiaires de leurs études »,
- puisque les étudiants sont amenés à « bien gagner leur vie », ce ne serait pas problématique qu'ils s'endettent pendant leurs études,
- lorsque l'on compare par rapport aux autres pays, les frais français restent faibles,
- le matériel payant est généralement prêté aux boursiers, ce qui limiterait le problème financier que ces frais peuvent causer.

Position de l'UNECD

L'UNECD demande depuis toujours la gratuité complète du matériel pédagogique pour les étudiants en chirurgie dentaire.

Il peut être intéressant de considérer le contexte législatif entourant ces frais. Comme pour toute formation universitaire en vue de la préparation d'un diplôme national, les droits d'inscription des études d'odontologie sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget (article 48 de la loi de finances n°51-598 du 25 mai 1951).

D'autre part, il est de nouveau précisé dans la circulaire n°2012-12-290 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 03 juillet 2012 et à destination des recteurs d'académie et des directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur, les éléments suivants :

« Certaines contributions complémentaires peuvent être perçues par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sur le fondement de l'article L. 719-4 du code de l'éducation en contrepartie de rémunérations pour services rendus. Il appartient aux conseils d'administration de délibérer sur la fixation et l'objet de ces éventuelles redevances.

Toutefois, en vertu d'une jurisprudence constante, la perception de telles redevances n'est possible qu'à condition que celles-ci soient facultatives, clairement identifiées et perçues en échange de prestations effectivement rendues aux usagers, et que leur non-paiement ne puisse écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre. »

Nous pouvons très facilement comparer le coût du matériel pédagogique dans nos études à des « droits d'inscription déguisés ». Etant obligatoires pour l'ensemble des étudiants, et le cursus ne pouvant être effectué sans l'acquittement de ceux-ci, nous ne pouvons ici parler de « contribution complémentaire ».

Nous sommes ainsi dans un contexte d'illégalité patent.

D'autre part, afin de diminuer les coûts pour les universités, l'UNECD a soumis plusieurs propositions, à commencer par une négociation commune, voire une commande commune, de matériel sur l'ensemble de la France. Une autre idée serait de se renseigner, auprès de chaque UFR où les rotatifs sont prêtés, sur la façon dont les instruments sont gérés.

Mais cela demande évidemment une volonté forte de la part des différentes UFR, qui ne semble malheureusement pas exister à l'heure actuelle.

D'autre part, nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire des propos de nos doyens, qui pour nous :

- remettent directement en cause les principes même de l'université française, service public de l'enseignement,
- montrent un manque de volonté face à une extrême minorité d'étudiants qui ne respectent pas le matériel public. Il serait déjà nécessaire de sensibiliser les étudiants au coût du matériel qu'ils utilisent,
- montrent un manque de discernement flagrant face à la situation sociale actuelle de nombreux étudiants non boursiers.

Nous comprenons que « faire payer » les étudiants peut paraître la bonne solution face aux différents soucis budgétaires et logistiques des UFR, mais nous sommes convaincus que tout ceci n'est en fait qu'une fausse bonne idée, amenant avec elle beaucoup trop d'effets pervers et néfastes.

Conclusion

Ce n'est pas parce que les étudiants en chirurgie dentaire ne représentent que 0,40% des étudiants français à l'université que les règles républicaines de cette dernière ne doivent pas leur être appliquées.

Dans certaines UFR, ces frais entrent désormais en compte dans les choix des étudiants en fin de PACES.

Il est absolument nécessaire de réfléchir à une solution pérenne supprimant ces frais abusifs, nos futurs chirurgiens dentistes ne devant pas être sélectionnés par l'argent.

Contacts

Charles-Edouard Poirier Président
06.42.65.76.08 - president@unecd.com

Gauthier Dot Vice-Président en charge de l'Enseignement Supérieur
06.06.61.16.27 - vpenseignement@unecd.com

Annexe – Enquête sur le coût des études (2011-2012)

Coût du matériel pendant les études de Chirurgie Dentaire

UFR	Montant des dépenses en 2e année	A quoi correspondent ces dépenses	Montant des dépenses en 3e année	A quoi correspondent ces dépenses	Montant des dépenses de la 4e à la 6e année	A quoi correspondent ces dépenses	TOTAL
Bordeaux	380	Fraises, dents, turbines jetables et matériel de bases pour la rentrée (blouses, toile cirée, crayons etc.)	280	Turbine jetable, fraises, dents, limes	0		660,00 €
Brest	20	Nappe, cutter, lunettes de protection...	0		450	Articulateur et divers prothèse	470,00 €
Clermont-Ferrand	604,85	Matériel de TP et articulateur	129,65	Matériel de TP en plus pour l'OCE (Endodontie)	150	Le matériel perdu, détérioré, ou cassé est commandé par les étudiants. Les dépenses hospitalières correspondent aux 3 blouses vendues par la faculté	884,50 €
Lille	1420	Rotatifs, articulateur, blouses, dents	150	Dents	0		1 570,00 €
Lyon	1200	Trousse de matériel nécessaire au TP en P2, dont Contre-Angle bague bleu	719	Matériel complémentaire s'ajoutant à la trousse de P2 nécessaire aux TP	870	Articulateur, modèles frasaco de parodontologie, une DREMEL utilisé en clinique	2 789,00 €
Marseille	196	Dents	196	Dents	20	Dents	412,00 €
Montpellier	3540	Rotatifs, instruments, matériel, dents, fraises... Tout ce qui est nécessaire aux TP	540	Dents, Fraises...	150	Matériel pour TP de Paro et de Pédo, plaques de montage	4 230,00 €
Nancy	475	Fraises, spot flamme + bombonnes de gaz, cire, dents...	80	Dents	0	Articulateur facultatif	555,00 €

Coût du matériel pendant les études de Chirurgie Dentaire

UFR	Montant des dépenses en 2e année	A quoi correspondent ces dépenses	Montant des dépenses en 3e année	A quoi correspondent ces dépenses	Montant des dépenses de la 4e à la 6e année	A quoi correspondent ces dépenses	TOTAL
Nantes	125	Matériel pour TP: instruments, spatules...	344,9	Capteur radio, articulateur, matériel de TP, réassort	30	Réassort matériel usé ou cassé	499,90 €
Nice	1200	Rotatifs, fraises, alginat, cire...	250	Articulateur, digue, crampons, divers...	350	Caution pour le matériel de 300e qui saute systématiquement + divers	1 800,00 €
Paris V	0		246	Articulateur, dents	52	Dents et fraises résines et/ou à plâtre	298,00 €
Paris VII	705	Contre-angle bague bleu et rouge, modèle et dents Frasaco	570	Turbine, dents, simulateurs et matériel d'endo	345	Articulateur + arc facial. Les dépenses hospitalières peuvent comprendre le rachat de capteurs radio	1 620,00 €
Reims	1750	Turbine, articulateur, joues de fantôme, malette de matériel, dents, plâtre, cire...	370	Coffret endo, dents, plâtre, cash capteur, plaque base, stents, cire, plâtre...	200	Dents ivoirines pédo, plaques de montage, cire...	2 320,00 €
Rennes	25	Blouses, lunettes de protection, réassort du matériel usé	10	Réassort des étudiants du matériel usé	270	Remboursement collectif par rapport au matériel volé, perdu ou dégradé volontairement en clinique	305,00 €
Strasbourg	1872,5	Pièce a Mains, Contre-angle Bleu & Rouge, articulateur, fraises, dents	724,5	Fraises, dents, radios, matériel jetable...	10	Dents pour TP de Pédo	2 607,00 €
Toulouse	329	Articulateur Quick Master avec Arc facial	0		0		329,00 €